

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.7.1975	Date de révision 1.5.1990	Date de mise en application 1.7.1975
1. Dénomination de la fonction Messageur-chauffeur-réceptionniste - messagère-chauffeuse-réceptionniste		Code fonction 6.22.001	
2. But de la fonction Réceptionner le courrier à la poste et le distribuer dans les divers départements et effectuant la tournée au moyen d'un véhicule automobile. Renseigner, diriger et aider les personnes se présentant à la loge.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la réception du public, la communication de renseignements divers, principalement en ce qui concerne les heures d'ouverture, de visite ou de réception et la topographie de l'établissement; - les passages quotidiens à la poste pour réceptionner le courrier; - le tri et la vérification des recommandés; - la tournée et la distribution dans les différents départements au moyen d'un véhicule automobile; - la levée du courrier interne ou destiné à être expédié par poste deux fois par jour; - les paiements par poste effectués pour le compte de la comptabilité; - les courses diverses pour le département; - le convoyage de diverses personnes du département; - le service de parc du véhicule; - la tenue à jour de fichiers et diverses tâches administratives simples. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	C	B	C	C	C	Cl. max. 06
Points	12	4	16	11	15	Total 58